



Prix de l'action éco-délégée de l'année

publié le 18/01/2021 - mis à jour le 30/01/2021

Descriptif :

Une vidéo pour illustrer une action collective au sein d'une école ou d'un établissement, pilotée par des éco-délégués.

École, Collège, Lycée. EDD et engagement citoyen.

Sommaire :

- Objectifs
- Participer
- Production attendue : une vidéo
- Candidater
- Calendrier



Ce nouveau prix s'inscrit dans l'engagement du ministère chargé de l'Éducation nationale **en faveur de l'accès à tous les élèves à une éducation au développement durable.**

L'ambition est que **des actions pour l'environnement soient menées dans chaque classe** : réduction des déchets, travail avec les cantines scolaires, mise en place de potagers, organisation de conférence ou de campagne de sensibilisation, etc.

● Objectifs

Le [Prix de l'action éco-délégée de l'année](#)  poursuit plusieurs objectifs pédagogiques :

- S'engager dans un projet concret en faveur de la transition écologique et du développement durable
- S'appropriier les enjeux scientifiques, civiques, sociaux et économiques liés à la transition écologique et au développement durable
- Développer l'esprit critique et le jugement
- Produire de l'information



[Présentation du Prix de l'action de l'éco-délégué de l'année](#) (PDF de 4.7 Mo)

Brochure 2020-2021

● Participer

 [Courrier envoyé aux chefs d'établissements sur le "Prix de l'action éco-délégée de l'année"](#) (PDF de 217.2 ko)
Courrier co-signé par la coordonnatrice académique du CLEMI, le DAVLC, le DAN et le correspondant académique EDD - 25/01/2021

Le concours est organisé en **trois catégories : école, collège et lycée**.

Il est ouvert aux élèves des écoles, collèges et lycées d'enseignement général, technologique, professionnel ou agricole, de France métropolitaine et des départements d'Outre-mer et aux collèges et lycées français à l'étranger. Les projets inter-écoles et inter-établissements sont pleinement éligibles.

Pour le second degré, est nécessaire d'être éco-délégué.e de son collège ou son lycée et/ou d'impliquer les éco-

délégués de son collège ou son lycée pour participer.



Règlement du Prix de l'action de l'éco-délégué de l'année (PDF de 1.4 Mo)
2020-2021

● Production attendue : une vidéo

Les candidats doivent présenter leur réalisation sous la forme d'**une vidéo d'une minute**.

Les thèmes abordés dans cette vidéo peuvent être l'amélioration de la biodiversité et de l'impact énergétique, les gestes éco-responsables ou la lutte contre le gaspillage alimentaire.

L'action éco-déléguée présentée doit :

- être une démarche pilotée par des éco-délégués et inscrite dans le cadre des critères fixés par les circulaires des [27 août 2019](#), [10 juillet](#) et [24 septembre](#) 2020,
- présenter une méthode d'action collective au sein de l'établissement,
- présenter un choix thématique qui croise au moins deux thématiques, voire plusieurs : biodiversité et lutte contre le gaspillage alimentaire, lutte contre le changement climatique et solidarité, etc. Vous pourrez vous appuyer sur les [ODD](#) pour identifier vos thématiques,
- être en association avec des partenaires extérieurs.

Les projets vidéo traduiront la mobilisation des élèves, des professeurs et des personnels de l'école, de l'établissement ou de la structure éducative.

● Candidater

Chaque établissement ne peut présenter qu'un seul et unique projet. La vidéo peut être préparée et présentée soit par un candidat seul, soit par une équipe.

Une fois la vidéo conçue sur une action mise en place par les éco-délégués dans l'école ou l'établissement expliquant la démarche suivie pour réaliser ce projet, les candidats doivent l'envoyer à la Mission EDD du rectorat de Poitiers **avant le 2 avril 2021**,

- ▶ soit par voie numérique à edd@ac-poitiers.fr
- ▶ soit sur une clé USB à la Mission EDD du rectorat

Rectorat de Poitiers

Mission EDD

22 rue Guillaume VII le Troubadour

CS 40625

86022 Poitiers cedex

● Calendrier

- Début 2021 : Réalisation de la vidéo dans les écoles , collèges et lycées
- 2 avril 2021 : clôture des dépôts des projets vidéos, adressés à la Mission EDD
- mai 2021 : sélection des prix académiques
- du 14 au 28 mai 2021 : jury national pour la sélection des lauréats
- 5 juin 2021 : sélection et remise des prix nationaux



**Académie
de Poitiers**

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.